

Mois : ..... Année : .....

**N'optez pour ce registre que si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme web**

**Le REGISTRE DU LOGEUR est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une OBLIGATION DE LA LOI.**

Utilisez le registre en ligne, en vous connectant sur <https://taxedesejour.paysapt-luberon.fr>

<b>NOM et Prénom hébergeur :</b> <b>Adresse :</b>  <b>Tél. :</b> <b>Courriel :</b>	<b>NOM de l'hébergement :</b> <b>Adresse :</b>  <b>Nature et classement :</b> <b>Nombre de chambres :</b> <b>Capacité d'accueil :</b>
--	--

Pour connaître le tarif de la taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement rendez-vous sur <https://taxedesejour.paysapt-luberon.fr>

Date D'arrivée	Date de départ	A Nombre de nuits du séjour	B Assujettis* non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Hébergement d'urgence	Social	Non assujettis*	Nb de nuitées assujetties non exonérées A*B	Tarif de la taxe de séjour par personne	Montant de la taxe de séjour collecté pour le séjour
<b>TOTAL NUITÉES</b>										<b>TOTAL €</b>	

\*Conformément à l'article L2333-29 du CGCT, « la taxe de séjour est établie sur les personnes assujetties qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation ».

**DÉCLARATION MENSUELLE**

Si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme renvoyez avant le 10 du mois suivant une copie signée de ce registre à : **CCPAL SERVICE TAXE DE SEJOUR – 81 Av Frédéric Mistral – 84400 APT**

Date Signature

À la fin de la période, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour.